

Article 21 du Règlement

Le programme politique du NPD et sa position sur le libre-échange sont fondés sur le principe vétuste d'une réglementation plus étroite de la part du gouvernement de la vie quotidienne des Canadiens: plus de réglementation, plus d'impôts, plus de nationalisations, plus d'ingérence et un contrôle plus étroit des décisions que les Canadiens doivent prendre dans leurs foyers et dans leurs entreprises.

La position libérale sur le libre-échange est confuse, c'est un méli-mélo de principes contradictoires parfois pragmatiques mais plus précisément opportunistes. Il n'est guère étonnant que les députés libéraux et néo-démocrates aient peur du libre-échange. Il va à l'encontre de tout ce qu'ils représentent. Le principe du libre-échange est aussi étranger au NPD et au parti libéral que l'initiative personnelle, l'entreprise privée et l'affranchissement de la lourde tutelle de l'État.

L'initiative audacieuse du gouvernement s'appuie sur le principe qui veut que les Canadiens doivent pouvoir profiter de toutes les possibilités de se libérer de leur assujettissement à l'État. Le libre-échange est fondé sur le principe que les Canadiens doivent avoir accès à un marché aussi vaste que possible où ils trouveront une récompense à leur ingéniosité et à leur labeur acharné. Le libre-échange est fondé sur les mêmes principes dont le gouvernement s'inspire chaque jour, des principes hardis, courageux et audacieux que les députés libéraux et néo-démocrates ne peuvent tolérer. Heureusement, les Canadiens...

M. le Président: Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

* * *

LA RÉFORME FISCALE**ON CRITIQUE LES MESURES GOUVERNEMENTALES**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la réforme fiscale typiquement conservatrice présentée hier donne un nouvel exemple de la malhonnêteté du gouvernement. Le ministre des Finances (M. Wilson) refuse d'adopter un régime fiscal réellement équitable pour les familles canadiennes.

Après cette soi-disant réforme, les familles à revenu moyen et à faible revenu se retrouveront dans une situation pire que celle où elles étaient avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Sous couvert de réforme fiscale, elles devront, après les prochaines élections, payer une nouvelle taxe sur presque tous les biens et services.

Les familles à revenu moyen perdront, d'ici 1991, 60 p. 100 de leurs prestations pour enfants et les ménages dont le revenu s'élève à plus de 100 000 \$ obtiendront des réductions d'impôt cinq fois supérieures à celles accordées aux familles gagnant 30 000 \$.

Pendant que le ministre affirme à qui veut l'entendre qu'il désire aider ceux qui sont dans le besoin, les familles pauvres qui ne devraient tout simplement pas payer d'impôt continueront de se faire plumer et chaque année, un plus grand nombre d'entre elles commenceront à payer des impôts. D'autres ne sont pas admissibles au crédit d'impôt non remboursable pour enfants.

Le ministre a partiellement désindexé le crédit d'impôt pour enfants et les allocations familiales et les nouveaux crédits d'impôt ne seront pas indexés au taux d'inflation ce qui annonce une érosion régulière des prestations familiales. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas enfin honnête avec les Canadiens et n'admet-il pas que le système qu'il envisage en est un où ceux qui possèdent déjà le plus obtiendront davantage? Comme cadeau de Noël, les Canadiens ont reçu une boîte vide, des promesses rompues, des discours politiques et...

M. le Président: Je regrette mais le temps accordé à la députée est écoulé.

* * *

LES AFFAIRES SOCIALES**LE SORT DES SANS-ABRI**

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en 1987, le sort des milliers de Canadiens sans abri, hommes, femmes et parfois des familles entières, a fait les manchettes au cours de l'Année internationale des sans-abri. On a sensibilisé les Canadiens au malheur de ces personnes et incité les gouvernements à redresser les inégalités dont elles sont victimes. Nous arrivons, dans deux semaines, au terme de l'année prévue pour souligner ce problème et y trouver des solutions satisfaisantes, mais la crise n'en est pas pour autant résolue.

Dans tous les milieux, urbains et ruraux, on a ouvert des soupes populaires et prévu des installations d'urgence pour nourrir et abriter ces gens. Ces mesures à court terme n'ont pas le caractère permanent qu'il faudrait pour servir de base à la réinsertion sociale des sans-abri. Le problème est chronique et semble s'envenimer. Les sans-abri sont des laissés pour compte.

Je me joins à mes électeurs de Fundy—Royal pour inciter le gouvernement à procurer des logements salubres et adéquats à ceux qui en sont dépourvus, afin que ces derniers puissent devenir des citoyens à part entière. Il ne faudrait pas que notre engagement de 1987 devienne, en 1988, une préoccupation du passé.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION JURIDIQUE DU GOUVERNEMENT**

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, en dépit des nombreuses sources autorisées qui assurent le contraire, le gouvernement signale qu'il a le droit de mettre en oeuvre l'accord commercial Mulroney-Reagan en adoptant des lois dans les secteurs de compétence provinciale. Non seulement la position gouvernementale ne s'appuie sur aucune opinion juridique, mais elle est démentie par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Allan Gotlieb, qui est l'auteur d'un ouvrage sur les traités internationaux.

Dans cet ouvrage qu'il a publié en 1968, M. Gotlieb écrit que le Parlement du Canada ne peut pas, en appliquant un traité, légiférer dans des domaines de compétence législative provinciale.